

Vous avez dit SAGE ?

L'eau fait partie de notre patrimoine commun. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est l'outil de planification dédié à la ressource en eau sur le territoire Neste et rivières de Gascogne.

SAGE:

Document de planification qui vise une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en quantité comme en qualité.

OBJECTIF

Il sert à:

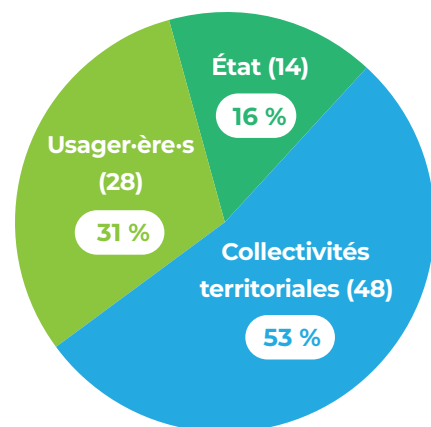
- Définir des objectifs communs pour assurer cet équilibre: porter une vision collective.
Traduits dans un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.
- Établir un ensemble d'actions et de règles collectives et individuelles pour réaliser ces objectifs.
Traduites dans le Règlement.

QUI

Il est porté par:

La Commission Locale de l'Eau (CLE), chargée de son élaboration, de sa mise en œuvre et de sa révision

- ↳ 90 acteur·rice·s qui représentent l'ensemble des acteur·rice·s de l'eau du territoire : collectivités territoriales, services de l'État, représentant·e·s des usager·ère·s (associations environnementales, de pêche, de loisirs, de consommateur·rice·s, représentant·e·s agricoles, industriel·le·s...)



Composition de la CLE NRG

COMMENT

Son rôle est de:

- ✓ **Mettre en débat, planifier et réglementer**, via la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui s'appuie sur les acteur·rice·s de l'eau du territoire, les expert·e·s et les citoyen·ne·s

- ✗ Mais il ne fait pas à la place des acteur·rice·s de l'eau du territoire qui gardent leurs compétences. L'eau potable, l'assainissement, la gestion des rivières, les prélèvements pour usage économique, l'énergie, le tourisme... restent les prérogatives des acteur·rice·s concerné·e·s.

En quoi suis-je concerné·e par le SAGE ?

2023

2025-2026

Élaboration du SAGE

Pendant son élaboration:



Je suis élu·e / je suis habitant·e

Je participe à la concertation organisée par la Commission Locale de l'Eau pour donner mon avis sur les priorités à prendre en compte et les actions à mettre en œuvre.



Je suis un·e acteur·rice de l'eau

Je me renseigne auprès de la CLE sur les données disponibles, les acteur·rice·s qui me représentent et je participe aux rencontres organisées sur le territoire.

Mise en œuvre du SAGE

Dès sa mise en œuvre:



Si je suis élu·e

Je m'assure de la compatibilité et de la conformité des documents d'urbanisme et des projets avec les dispositions et le règlement du SAGE.



Si j'ai un projet sur le territoire qui impacte la ressource en eau ou les milieux aquatiques et humides

Je m'assure de la conformité de mon projet avec le règlement du SAGE.

Pour retrouver toutes les informations, les documents et les dates de rencontres:



sage-nrg.gers.fr

Contact du SAGE NRG:
sagenrg@gers.fr

Contact de la garante de la concertation:
anisapardineille@gmail.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

[f](#) @SAGE.Neste.Rivieres.Gascogne

[X](#) @SageNRG

[yt](#) @sagenesteetrivieresdegasco7374

[ig](#) @sage_nrg

[in](#) @sage-neste-et-rivieres-de-gascogne

GUIDE PRATIQUE

pour comprendre l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne



7 942
km²

275 400
habitant·e·s

13 200
km de cours d'eau

L'eau et les usages que nous en ferons n'est pas qu'une affaire de spécialistes, nous sommes toutes et tous concerné·e·s.

Le SAGE est là pour apporter des réponses aux grands enjeux de notre territoire, en particulier en raison du rôle majeur du canal de la Neste. Eau potable, préservation de la biodiversité et des milieux humides, agriculture, industrie, hydroélectricité, assainissement, tourisme...



Quels sujets concernent la Commission Locale de l'Eau ?



Changement climatique

Selon les projections climatiques, la température de l'air moyenne augmentera de +2°C en 2050, ce qui entraînera une diminution de la hauteur de neige allant de -35% à -60% dans les Pyrénées, ainsi qu'une fonte précoce du manteau neigeux. Cela entraînera aussi une augmentation de l'évapotranspiration de la végétation de l'ordre de +10% à +30%. Enfin, les débits des rivières diminueront de -20% à -40%, dégradant ainsi la qualité de l'eau.



Érosion de la biodiversité

La biodiversité a subi une forte diminution dans un contexte de développement d'espèces invasives, d'inquiétudes sanitaires, de pollutions, et de multiplication des infrastructures. Pourtant, une diversité d'habitats, d'espèces de faune et de flore est observée et rend de nombreux services. La préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides est un enjeu majeur.



Eau potable et assainissement

22 millions de m³ d'eau sont prélevés pour l'eau potable chaque année, principalement dans les rivières. La qualité de la ressource, et sa température, impactent fortement cette production. 40 % de la population de ce territoire rural rejettent leurs eaux usées dans l'une des 263 stations d'épuration, et 60 % disposent d'un système d'assainissement individuel. Le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement, et pluvial est un sujet majeur.



Population et aménagement

L'habitat de ce territoire rural, de faible densité démographique, est marqué par l'exode rural et le vieillissement de la population. Il est dispersé dans les bassins versants gascons, mais concentré et marqué par une forte saisonnalité dans les vallées d'altitude. Le paysage a été fortement remanié au XX^e siècle. La prise en compte de l'eau dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme est indispensable.



Eau bleue et quantité

30 % des précipitations en moyenne constituent l'« eau bleue », qui s'écoule directement dans 13 200 km de cours d'eau, dont 1 700 km sont réalimentés artificiellement. Le territoire est fortement lié à la ressource naturelle Pyrénéenne, et à une réalimentation artificielle (retenues hydrauliques de montagne ou de piémont, canal de la Neste, près de 3 000 lacs collinaires).



Qualité des eaux dégradée

La qualité des masses d'eau se dégrade en allant de la montagne vers les vallées gasconnes. Seulement 28 % sont en bon état : pollutions ponctuelles ou diffuses (pesticides, nitrates, érosion, matières en suspension). La mauvaise qualité des eaux de surface impacte la biodiversité, la production d'eau potable ou encore l'économie touristique.



Industrie et énergie

10 millions de m³ d'eau sont prélevés annuellement pour l'industrie. De plus, une partie de l'eau de la retenue de la Gimone est réservée pour contribuer au refroidissement de la centrale nucléaire de Golfech. L'hydroélectricité est fortement présente sur ce territoire, principalement en montagne. Des choix décisifs devront être faits dans le contexte de développement des énergies renouvelables.



Tourisme

De nombreuses activités touristiques et de loisirs (ski, baignade, navigation, sports d'eaux vives, pêche...) dépendent de la préservation, en quantité et en qualité, de l'eau sur le territoire.



Eau verte et qualité des sols

70 % des précipitations constituent l'« eau verte », qui s'infiltré et se stocke dans les sols, qui recharge les nappes ou qui est évapotranspirée par les plantes. Véritable réservoir d'eau de pluie, le sol représente le principal régulateur du régime des précipitations. Il est un levier majeur d'adaptation au changement climatique mais aussi d'atténuation en captant le carbone.



Rivières et zones humides

Les activités humaines ont fortement modifié les cours d'eau (tracés, berges, ripisylves), ainsi que les versants. La diminution des zones humides entraîne des impacts forts sur la qualité de l'eau, la quantité d'eau disponible en été, la biodiversité ou les inondations.



Agriculture

La surface agricole utile représente 70% de ce territoire rural. La polyculture et l'élevage sont en recul au profit des grandes cultures. En moyenne 88 millions de m³ d'eau sont prélevés par an pour l'agriculture irriguée, principalement depuis les rivières et les retenues. Le couple eau - agriculture fait face à un défi de taille dans un contexte de diminution du nombre d'exploitant-e-s et de crise climatique.



Retenue de Lunax



Cuivré des marais



Éleveurs à Préchac



Tourbière de la vallée du Moudang



Navigation sur le Gers

© Jérémy Thévin AREMIP